

Commune de LE QUILLIO
Réunion du Conseil Municipal
Séance du Mercredi 17 Février 2016

L'an deux mil seize, le dix-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. HAMON Xavier, Maire.

Présents : M. HAMON. LE POTIER. LE POTTIER. TAILLARD. MM. COJAN. BURLOT. TILLY. EVANO. MMES HAMON. JEHANNO. LE BOUDEC.

Absents : M. Philippe CADOUX, Mmes Christine LEBON et Martine PERSEHAYE, excusés

Pouvoir : Madame LE BON a donné pouvoir à M. Franck LE POTTIER

Madame Anne-Cécile JEHANNO a été nommée secrétaire

Date de convocation : le 01 Février 2016

2016/1

Subventions 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de voter les subventions pour l'année 2016.

- CCAS, Le Quillio	1500 €
- AC d'Algérie Le Quillio	200 €
- Alcool Assistance (La Croix d'Or) LOUDEAC	50 €
- La Croix Rouge	50 €
- Ass des paralysés de France	50 €
- Cyclo Club Uzel	80 €
- Ass Sportive Uzel/Merléac	100 €
- Les Restos du Cœur	150 €
- Comice Agricole UZEL	350 €
- USO (Foot Le Quillio/ST Thélo)	700 €
- APEL Ecole Notre Dame Saint-Anne (Sorties pédago)	2000 €
- Club de l'Amitié	200 €

- Société de chasse Saint-Maurice Le Quillio	200 €
- France ADOT 22	50 €
- Amicale des Pompiers Uzel	100 €
- Amicale des Pompiers de Mûr	100 €
- Association Saint-Maurice	200 €
- Chambre des métiers et Artisanats	100 €
- Ass entretien de la Butte-Rouge	30 €
- Société Hypique rural	20 €
- Foyer Socio Culturel Mûr de Bretagne	341€
- Association des jeunes agriculteurs de l'inter canton Mur-Uzel	70 €

Soit **6641 €** qui seront

inscrits au Budget Primitif 2016.

Le Conseil Municipal **CONFIRME**, à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion de la commune aux Communes du Patrimoine Rural de Bretagne. Cette adhésion s'élève à 838.50 € soit 1.50 € par habitant. Ce montant sera inscrit au compte 6281 au budget 2016.

Le Conseil Municipal **DECIDE**, de voter, à l'unanimité une participation de 15000€ pour l'OGEC Notre Dame Sainte Anne dans le cadre du Contrat simple pour les frais de fonctionnement des écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de voter une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'Association « Autre Direction » du Roz. L'association organisera une manifestation le samedi 30 Juillet prochain à l'attention des habitants de la commune pour présenter le travail réalisé quotidiennement, ainsi que leur projet autour de la Chapelle du Roz.

2016/2

Aménagement terrain multisports : Choix du fournisseur

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le terrassement a été effectué par BERTHO.

Il convient de retenir le fournisseur de l'équipement. Monsieur le Maire ajoute que plusieurs propositions sont parvenues en mairie suite à la rencontre avec plusieurs fournisseurs.

Monsieur le Maire rappelle le montant des différents devis.

Considérant le montant des différents devis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité de retenir l'entreprise AGORESPACE pour un montant de 44 500 € HT.

Le terrain multisports sera installé d'ici 5 à 7 semaines en fonction des délais de fabrication, mais également des conditions climatiques.

Pour l'inauguration de la structure, une journée d'animation sera organisée afin de permettre à tous de s'approprier l'équipement et de pratiquer les différents sports possibles sur l'équipement.

2016/3

Voirie : classement de la voirie communale

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le montant de la Dotation de Fonctionnement versé par l'Etat dépend en partie du nombre de kilomètres de la voirie communale.

Monsieur le Maire ajoute qu'il convient d'identifier précisément la voirie communale pour une remise à jour du nombre de kilomètres et ainsi être en adéquation avec le nombre de kilomètres pris en compte dans le calcul de la DGF.

Il convient pour cela de mandater un cabinet de géomètre afin d'identifier et classer la voirie communale.

Considérant la nécessité d'effectuer un travail de classification et d'identification de la voirie

Considérant les propositions reçues en mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir échangé,

DECIDE, à l'unanimité, de retenir la proposition faite par la SARL Nicolas Associés, géomètre expert domiciliée à LOUDEAC pour un montant de 4150 € HT soit 4980 € TTC.

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer l'acte d'engagement avec la SARL Nicolas Associés.

La commission voirie se réunira le Jeudi 25 Février à 14h00 en présence du Cabinet Nicolas afin de débiter l'étude sur le classement de la voirie.

Micro Crèche : Avancement des travaux

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de la Micro Crèche et présente le mobilier dont l'acquisition sera faite par la commune.

Monsieur le Maire indique que la Mairie a déjà été sollicitée par plusieurs personnes souhaitant inscrire leur enfant à la Micro Crèche.

Monsieur le Maire ajoute que la CAF et la PMI visiteront la Micro Crèche le Mardi 23 Février 2016.

Questions diverses

2016/4

Délibération prenant acte du Débat du PADD

L'article R123-1 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L 123-1-3 du Code de l'Urbanisme, ce PADD :

- définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux sur les orientations générales du

projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 123-1-3, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Le PLUI de la CIDERAL valant PLH et SCoT, un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 122-4 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma. (Article L. 122-7 du code de l'urbanisme).

Le projet d'aménagement et de développement durable s'organise autour de trois axes :

AXE 1 « l'économie au cœur du développement » :

Le déploiement des fonctions et services économiques pour favoriser l'attractivité du territoire et le renouvellement/renforcement du système agro-industriel.

AXE 2 « des modes de vie solidaires et une organisation de proximité »:

Une organisation de la vie locale qui répond aux besoins des habitants tant en matière de services, de logement que d'emploi dans une logique de maillage.

AXE 3 « des ressources valorisées pour une qualité de vie harmonieuse et renouvelée » :

Une reconnaissance et une valorisation spatiale du patrimoine naturel et bâti et des ressources environnementale pour développer le potentiel touristique, culturel et de loisirs mais aussi pour répondre aux enjeux du changement climatique (eau/énergie)

Monsieur le Maire précise le débat sur le PADD en Conseil Communautaire le 22 Décembre 2015.

A la lumière notamment des explications et présentation Le Maire invite les élus municipaux à débattre du PADD.

Les éléments présentés, fruit d'un important travail participatif, n'appellent pas d'observations de la part des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil Municipal.

Ouverture de la Bibliothèque

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'environ 40 personnes étaient présentes lors de l'inauguration de la Bibliothèque.

A ce jour, la bibliothèque compte 32 adhérents.

Par délibération en date du 25 novembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé la clôture du compte Caisse d'épargne.

Monsieur le Maire indique que ce compte à la caisse d'épargne a été clôturé permettant l'achat de nouveaux ouvrages pour la bibliothèque.

Vote du Budget

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le vote du budget est prévu le Vendredi 4 mars à 18h00. La réunion sera suivie d'un repas au Quill'Oust.

2016/5

Motion de soutien aux Agriculteurs et à leurs familles

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'AMF a transmis en mairie, à l'initiative du Pays de Guingamp une motion de soutien envers les agriculteurs et leurs familles.

Considérant la situation économique et sociale dramatique dont souffrent les agriculteurs bretons,

Considérant l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire sur les communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir échangé, manifeste, à l'unanimité leur solidarité et leur soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles.

Par ailleurs, Monsieur le Maire encourage toutes celles et ceux qui sont disponibles à se rendre le samedi 20 février à 15h à l'Hippodrome de Loudéac afin de participer au rassemblement régional pour la défense de notre agriculture organisé par les Collectifs d'Elus Locaux en Soutien à l'Agriculture et aux Territoires (CELSAT)

Variscan Mines

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une réunion publique a eu lieu le Mercredi 13 Janvier 2016 à Saint Gilles Vieux Marché.

Le Vendredi 12 Février 2016 a eu lieu une commission d'information en Préfecture.

Le Conseil Municipal souhaite que la société Variscan communique largement et apporte tous les éléments en sa possession sur les avancées du PERM de Merléac.

Par ailleurs, dès lors que la population estime nécessaire une réunion d'information sur le territoire communal, la société Variscan et la DREAL seront sollicités.

Enfin, une information sur le sujet sera réalisée dans le Bulletin municipal.

Ramassage des ordures ménagères

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il conviendrait de relever tous les points sensibles résultant de la collecte des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal, après en avoir échangé, souhaite, à l'unanimité solliciter la CIDERAL pour effectuer des ajustements sur les points suivants :

-au lieu-dit le Roz : mise en place d'un container jaune supplémentaire

-au Croisement de la Ville au Chevalier et de la Motte Simonet : déplacement des dalles béton.

Courrier de Monsieur Bertrand ROBIC

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu en mairie de Monsieur Bertrand ROBIC sollicitant la mairie pour une aide financière.

Considérant la situation de Monsieur ROBIC,

Considérant que la commune ne peut financièrement venir en aide à tous les administrés en difficultés financières,

Par souci d'équité envers les administrés de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité de ne pas répondre favorablement à la demande de Monsieur ROBIC.

Monsieur ROBIC sera orienté vers d'autres structures pouvant répondre à sa demande.

Désencombrement de l'Atelier Municipal

Les conseillers municipaux pouvant se rendre disponibles sont invités à venir participer au désencombrement de l'Atelier municipal le Samedi 20 février à 9h30.

HAMON Xavier		LE POTIER Jacques		LE POTTIER Franck	
TAILLARD Michel		EVANO Jacques		COJAN Daniel	
TILLY Florent		BURLOT Alain		CADOUX Philippe	Absent
LEBON Christine	Absente	PERSEHAYE Martine	Absente	JEHANNO Anne-Cécile	
LE BOUDEC Isabelle		HAMON Anita			